



DECLARATION FSU – CSA A DU 1er juillet 2025

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Ce dernier CSA Académique se tient alors que de nombreuses académies subissent une nouvelle vague de chaleur, et que dans les écoles, les collèges et les lycées les conditions d'enseignement et de travail sont le plus souvent inacceptables voire insupportables. En ce moment même, la température de nombreuses salles de classe ou des bureaux de notre académie dépassent les 30°. Pourtant l'INRS le confirme : *"La réglementation ne définit pas le travail à la chaleur. Toutefois, au-delà de 30°C pour une activité sédentaire, et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés."* Aujourd'hui, et demain, même dans l'académie de Lille, ces repères sont explosés, nos collègues et leurs élèves exposés par une inaction coupable devant des phénomènes documentés, récurrents, prévisibles. Évoquons aussi les examens, puisque c'est dans ce contexte que travaillent les collègues qui composent les jurys du Grand Oral, de l'oral de français, ou qui corrigent les épreuves écrites du DNB.

Face à l'urgence climatique, la FSU alerte sur l'inaction en matière de bâti scolaire et rappelle que tous les employeurs sont responsables de la santé au travail des salarié-es et que des mesures doivent être prises pour évaluer et supprimer ou limiter les risques.

Dans les lycées professionnels les élèves ont pris depuis le début du parcours Y la poudre d'escampette, la réforme Grandjean produit un absentéisme structurel dans le plus grand silence ou presque.

En cette fin d'année scolaire, la FSU souhaite aborder certains points qui resteront brûlants en vue de la rentrée 2025.

De nombreux Conseils d'administration sont programmés dans la période. En collège, ils ont lieu dans le sillage de la publication du rapport de l'Inspection Générale "Mise en place des groupes de besoins en français et mathématiques au collège". La surprise est grande ... Les analyses de la FSU sont confirmées. Le constat est sans appel, avec une dénonciation massive de cette mesure qui provoque incompréhension, sentiment d'injustice et même souffrance chez les élèves victimes d'une véritable "dérive des continents". En donnant la parole aux élèves, le rapport des inspecteurs et inspectrices généraux témoigne d'une cohorte d'élèves opposé-es massivement à cette mesure de la réforme du « Choc des savoirs ». Ce ne sont pas ces nouvelles angoisses et souffrances qui vont permettre d'améliorer ce que le ministère appelle le climat scolaire.

Dans les établissements, nous encourageons donc les collègues à se saisir de ce rapport pour en finir avec ces regroupements qui empêchent un suivi efficace dans le cadre du groupe classe et complexifie en outre à l'extrême les organisations sans aucun bénéfice avéré. C'est bien le CA qui détermine l'organisation en classes et en groupes, et qui est en compétence pour réinstaurer le groupe-classe pour toutes et tous, tout en préservant des effectifs réduits.

La FSU dénonce aussi la poursuite de la généralisation des évaluations nationales sous des prétextes pédagogiques, dont personne n'est dupe : elles sont avant tout un outil de pilotage et s'inscrivent dans une logique de tri des élèves, de mise en concurrence des collègues, tout en se substituant à l'expertise nuancée des professeur-es. Que d'heures perdues !

Profitons-en pour évoquer la généralisation des tests physiques en 6ème :

Depuis l'annonce de la ministre Borne le 3 avril 2025 aucune réponse quant à l'objectif de ces tests n'a été apportée. La logique de ces tests s'inscrit dans une logique utilitariste de santé notamment. Réduire l'EPS à cette dimension accentuerait la perte de sens de la discipline scolaire pour les élèves et les professeurs EPS. Au mieux les résultats des tests vont venir confirmer les inégalités existantes en matière

de santé chez nos élèves, déjà révélées par de nombreux rapports, par l'échantillon de 4100 élèves concernés par ces tests en 2024 ou par les constats quotidiens que les enseignants font dans leur classe.

Autre sujet, la santé mentale

Dans le cadre du plan psychiatrie présenté par le Ministre de la Santé, l'axe 1 vise à améliorer le repérage des troubles psychiatriques chez les jeunes.

Plusieurs mesures clés sont proposées pour atteindre cet objectif :

1. Formation de personnels-repères : Il est prévu de former deux personnels-repères dans chaque établissement scolaire et circonscription du premier degré. Quid de ces personnels ?

2. Modèle national de repérage et d'intervention précoce : D'ici 2027 ... La santé mentale des jeunes, grande cause 2025 mais on attend 2027 pour déployer un modèle de repérage ...

3. Formation des personnels de santé scolaire : allons-nous encore une fois se retrouver face des capsules vidéos ? des formations par nos pairs ? La santé mentale ne mériterait-elle pas des formations de qualité ???

4. Kit de repérage et d'intervention : Ces kits, élaborés par l'Éducation Nationale, visent à fournir des outils pratiques pour faciliter le repérage et l'intervention. Encore une formation clé en mains ? par capsules vidéos ?

Il est important de rappeler que ces missions s'inscrivent dans le cadre des responsabilités des infirmières scolaires, dont les missions principales sont l'accueil, l'écoute et l'orientation des élèves. Dans cette optique, il serait plus judicieux de créer des postes supplémentaires d'infirmières scolaires, d'assistants sociaux et de psychologues de l'Éducation Nationale, plutôt que d'alourdir les missions des enseignants ou de la vie scolaire.

Concernant les carrières:

Dans son courrier adressé à la ministre de l'éducation nationale en date du 10 juin 2025, la FSU a acté positivement le nouveau principe d'avancement au même rythme pour toutes et tous en classe normale et la déconnexion totale entre avancement d'échelon et évaluation.

Mais elle a voté contre ce projet de décret face à l'insuffisance des réponses apportées une nouvelle fois pour les milieux et fins de carrière, mais surtout pour marquer son opposition à l'introduction d'un rendez-vous de carrière qui fasse office de barrage à la classe exceptionnelle, bloquant les perspectives de fin de carrière de nos collègues, dans un contexte d'allongement du en raison notamment du recul de l'âge de départ à la retraite. Les réductions de durée d'échelon prévues par ce projet de décret sont certes loin d'épuiser le sujet de la revalorisation des carrières des personnels enseignants et assimilés, mais revenir sur cette avancée serait un message extrêmement négatif pour nos professions, surtout dans le contexte de crise d'attractivité que connaissent nos métiers. Nous vous rappelons nos revendications de confirmation des raccourcissements de durée d'échelon en classe normale et d'augmentation des taux de promotion à la hors-classe et à la classe exceptionnelle. Nous vous rappelons également notre exigence d'une réforme de l'accès à la classe exceptionnelle permettant de lever les blocages pour rendre effectif l'application du principe de carrière, tout au long de celle-ci pour tous les personnels, et ainsi améliorer l'attractivité globale des carrières enseignantes et assimilées. Nous dénonçons enfin des contingents bien trop faibles de promotions pour les corps du second degré et l'inégalité de traitement entre les différents corps. Dénonçons également les modalités d'accès à la classe exceptionnelle qui laissent, et laisseront, de côté une écrasante majorité de collègues, suscitant frustration, colère et défiance.

Comment redonner de l'attractivité à nos métiers dans ces conditions ?

Comment pourrait-on admettre que de travailler en prime jusque 64 ans ? Comment accepter cette réforme qui, comme celles mises en œuvre depuis 2003 ont pénalisé davantage les carrières courtes et à temps partiel et ont contribué à accroître les inégalités de pension selon le sexe. Rappelons-le : en moyenne, les pensions des femmes sont inférieures de plus d'un tiers à celles des hommes. Et comme si cela ne suffisait pas, le CMO est désormais plafonné à 90% ... avec ministère qui se prend lui même

les pieds dans le tapis dans sa frénésie d'économie, puisqu'il semble se profiler désormais des retraits de salaire (10%) en ... Octobre ... Alors que chaque agent lillois a reçu par mail académique une information signalant des retraits en juillet et Aout. Qu'en est-il?

Concernant le 1er degré.

Chaque année, la FSU demande le recrutement de l'ensemble de la liste complémentaire. Le recours à la liste complémentaire permet de pallier une partie du manque d'ouvertures de classe, le manque de remplaçants et la possibilité d'accepter les demandes de collègues d'exercer à temps partiel, et en mi-temps annualisé pour convenance personnelle. Le manque d'enseignant-es dégrade partout les conditions de travail des personnels, il est donc nécessaire de recourir dès aujourd'hui au recrutement de la liste complémentaire.

Les efforts de l'administration concernant le remplacement (création de 30 postes de remplaçants dans le département du Nord) sont largement insuffisants mettant les équipes en difficulté d'accueillir les élèves dans des conditions de sécurité et d'enseignement satisfaisantes

La fin de cette année scolaire a été mouvementée pour les collègues des écoles maternelle et élémentaire Camus de Tourcoing. Les récentes mobilisations de la FSU ont permis d'éviter que l'école publique ne soit sacrifiée au profit d'intérêts privés.

Dans le premier degré toujours, la FSU souhaite que les IEN transmettent le plus en amont possible le calendrier de la formation continue des professeurs des écoles afin que les équipes puissent positionner le reste de leurs 108h réglementaires de manière équilibrée dans le temps, afin de permettre aux enseignants de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle. De même, nous demandons à ce que la journée dite "de la rectrice" ne soit pas utilisée l'année prochaine, mais que la formation PHare se déroule sur les 108h afin de ne pas augmenter la charge horaire des enseignants et de préserver l'équité dans les circonscriptions.

Alors que la FSU interpelle depuis des mois le ministère sur les conditions de direction et le fonctionnement des écoles, le ministère a réuni, pour seule réponse, un groupe de travail afin d'aborder la réécriture du référentiel métier des directeurs et directrices d'école, datant de 2014. Les objectifs sont clairs, il s'agit de mettre le référentiel en conformité avec les derniers textes législatifs comme la loi Rilhac et le construire comme un levier pour développer le pilotage pédagogique par les directions d'école basé sur les évaluations nationales et d'école.

La FSU dénonce ce nouveau référentiel qui vise à mettre au pas le premier degré. Le Code de l'Education rappelle que la liberté pédagogique des enseignant-es est garantie, dans le respect des programmes, des instructions ministérielles et du projet d'école, sous le contrôle du corps d'inspection et de lui seul. Ce n'est donc pas aux directeurs et directrices de vérifier l'application des programmes. Par conséquent, il ne saurait y avoir de pilotage pédagogique imposé aux directrices et directeurs d'école. De même, ce n'est pas à la direction mais à l'équipe d'élaborer le projet d'école. Les directeurs et directrices doivent rester des animatrices qui coordonnent le collectif de travail. Enfin, la direction ne peut ni doit avoir un rôle de contrôle des relations entretenues entre les adjoint-es et les familles.

2) Concernant les points à l'ordre du jour.

AED, APS

3 semaines après le drame de Nogent, la FSU tient à rappeler son soutien et sa solidarité pour les proches et les collègues et de Mélanie Grapinet, assassinée dans l'exercice de ses missions d'AED.

La douleur est d'autant plus intense que la colère est grande : conditions de travail, absence de grille de rémunération, précarisation, insécurité de l'emploi, pressions managériales, non renouvellement abusifs, etc... sont autant de sujet de contestations et de revendications portées par la catégorie depuis des années. Les quelques réponses apportées ces dernières années sont toutes hors sol ou insuffisantes. Si le CDI pouvait présenter un début de réponse aux attentes des personnels, la réalité est autre: les personnels se battent pour accéder au CDI, même quand ils n'ont pas vocation à rester dans l'emploi.

Dans notre académie, cette fin d'année est de nouveau marquée par les abus de managers qui refusent de manière arbitraire des renouvellements de contrats, voire qui baissent les quotités de service à un taux ridicule, façon mesquine de pousser vers la porte des personnels dont notre service public a pourtant tant besoin vers la sortie.

La FSU avait prévu, Madame la Rectrice, le 11 juin de solliciter le report des mesures d'APS prévus, et cela avant même d'avoir pris connaissance du drame de Nogent. En effet, ces mesures vont fortement perturber les établissements scolaires, et compte tenu du calendrier initial, nous avons de fortes réserves concernant l'accompagnement RH promis en GT. Malheureusement, une collègue AED est décédée, et nous n'avons pas pu tenir ces échanges dans les temps. La FSU a pensé, naïvement semble t il, que l'administration reporterait ces mesures à l'année prochaine compte tenu du contexte particulier de fin d'année...

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons été informés vendredi soir que le rectorat avait communiqué aux établissements scolaires, leur chargeant de prévenir à leur tour les personnels concernés, des mesures concernant leurs postes. Quelle ne fut pas notre surprise que l'administration, qui demande aux organisations syndicales de ne pas diffuser ce genre de projet avant la tenue de l'instance, ne respecte pas ses propres préconisations et informe les personnels, la veille du week-end, à la fin du mois, qu'ils perdront leur emploi.

Par ailleurs, nous ne cessons d'être appelés par des personnels désorientés et en colère: on leur indique qu'ils peuvent changer de postes, à conditions d'être recrutés, ou bien être recrutés dans leur établissement en tant qu'AED à condition de mettre fin au contrat d'un autre personnel... Cela ne sera pas sans conséquences sur le climat au sein des équipes. Les mêmes qui ont pourtant préparé leur recrutement, procédé aux renouvellements etc et sentent à juste titre leur travail méprisé.

La FSU rappelle qu'il n'y a aucune urgence à la mise en œuvre de la circulaire DEGESCO de 2024 pour cette rentrée. En effet, aucune académie n'a pour l'instant entamé la procédure. A l'inverse, nous restons sans réponses quant à la grille de rémunération que nous avons réclamé à l'occasion du groupe de travail relatif à l'évaluation des personnels. Pourtant, d'autres académies ont commencé le travail.

Aussi, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la FSU sollicite solennellement la bienveillance de Madame la rectrice et lui demande de bien vouloir reporter ces mesures à l'année prochaine. De tels redéploiements nécessitent du temps, de l'accompagnement RH et un dialogue social renforcé, sans quoi il ne s'agira que d'un plan social à destination des personnels d'éducation les plus précaires, que la FSU ne manquera pas de dénoncer. Enfin, nous réitérons nos réserves quant aux critères pris en compte pour le déploiement: en ne prenant en compte que des critères relevant du déclaratif vous prenez le risque de passer à côté de situations mises (volontairement ou non) sous silence. Vous prenez le risque de cristalliser des colères autour de ces mesures.

IMP

La FSU constate que notre académie fait partie de celle où la dotation en IMP est communiquée le plus tardivement : l'incertitude dans laquelle ont été placés les EPLE ne peut être perçue que comme un moyen d'encourager la rémunération de missions afférentes via le Pacte et mettre en péril des missions pourtant essentielles au bon fonctionnement des établissements.

Concernant le taux annuel de l'IMP relative à la mission "coordination des APSA" le MEN donne consigne aux académies de ne pas appliquer une décision de la justice administrative (CAA de Bordeaux) qui a condamné l'Etat et contre laquelle le même ministère n'a pas fait appel. À savoir accorder le double taux aux équipes EPS qui assurent ou ont assuré au minimum 4 ETP + au moins 1 HSA. D'ores et déjà des dizaines de recours ont été transmis (ou vont l'être) à des Tribunaux Administratifs. Quelle image donne le MEN et les académies en jouant contre les droits des enseignants.es?